

L'offre de services du cabinet Cocēm est destinée à tous les particuliers et à tous les professionnels ayant besoin d'une assistance à l'écriture et à la conception de lettres et documents, et de conseils pour leurs activités - d'ordre personnel, administratif et commercial.

Le cabinet est dirigé par Pascale Biauxque, écrivain public agréé par l'Académie des écrivains publics de France (AEPF) en 1995.

MODALITÉS

■ Modalités d'organisation : travail à distance

- Prise de contact par téléphone ou par messagerie électronique :
Numéro de téléphone : 06 22 27 30 91
Adresse électronique : ep.cocem@gmail.com
- Entretien réalisé par téléphone ou par messagerie instantanée (pour les personnes résidant hors de France métropolitaine), WhatsApp, Skype (pseudo : ep.cocem).

■ Modalités de paiement : règlement à l'avance sur devis

- Toute prestation fera préalablement l'objet d'un devis.
- La prestation sera réalisée à partir de l'acceptation du devis et sera réglée à l'avance, par PayPal (adresse du compte : contact@cocem.fr) ou par virement bancaire.

VALEURS

- Intégrité
- Respect
- Discrétion
- Qualité

DÉONTOLOGIE

L'écrivain public agréé par l'AEPF s'engage à exercer son activité dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques définies par l'AEPF (<https://ecrivains-publics.fr>).

En outre, l'écrivain public s'engage à ne pas outrepasser ses fonctions. À moins qu'il ne soit habilité à exercer dans le domaine juridique, il ne peut se substituer aux professionnels du droit (avocats, notaires, inspecteurs du travail, inspecteurs des impôts, etc.). Son conseil portera sur les questions de rédaction, de communication et d'organisation, pour lesquelles il est qualifié. Le cas échéant, il invitera ses clients à consulter les professionnels du droit lorsque leur demande dépassera son champ d'exercice légal.